

Les Parcours d' Hugo

Livret Accompagnateur

Edition 2014

Ville de
Besançon

la **ligue** de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

**MAISON DE
L'EUROPE**
EN FRANCHE-COMTE

europa
direct
Franche-Comté

YAMF   **unicef**
Ville amie des enfants

Les Parcours d'Hugo : qu'est-ce que c'est ?

La ligue de l'enseignement du Doubs, avec le soutien de la ville de Besançon, propose aux établissements scolaires de Besançon et du Grand Besançon (élèves de cycle 3 et de collège), du 06 au 10 octobre 2014, de participer à la troisième édition des « Parcours d'Hugo », un parcours d'orientation républicain, sur les traces de Victor Hugo, en plein cœur historique de Besançon. Ils sont l'occasion de poursuivre ou renforcer une action d'éducation civique dans un cadre culturel et sportif : de l'éducation dans l'action!

Au fil des Parcours, les élèves visitent différents lieux emblématiques de la République française pour découvrir ses origines, ses symboles, ses Institutions et leurs fonctionnements. Sur chacun de ces lieux de passage, ils rencontrent des intervenants et/ou participent à des activités pour comprendre et faire l'expérience de notre République démocratique.

Dans une période de doute, il est important de favoriser la bonne compréhension des symboles et principes républicains. Il est ainsi nécessaire de proposer des actions permettant de découvrir, comprendre puis, au-delà, d'agir sur notre société. Qu'est-ce qu'être citoyen ? Comment faire vivre la démocratie ? Comment participer à la vie collective ? Par là, il s'agit d'éviter le repli sur soi.

Ce parcours en centre-ville est aussi l'occasion de s'approprier des lieux précieux du patrimoine bisontin en suivant l'enfant célèbre de la Grande rue. Une illustration de Victor Hugo explique aux participants le lien entre chaque lieu sur lequel ils se trouvent et la vie de l'homme, les œuvres de l'auteur, les engagements de la personnalité politique.

Enfin, les parcours d'Hugo sont des parcours d'orientation. Les élèves sont amenés, en groupes, à relever des indices sur une carte pour se diriger de lieu en lieu. Ils apprennent ainsi à se déplacer en groupes en ville en toute sécurité. Ils sont appelés pour cela à faire partie d'une équipe et à respecter des règles de vie collective.

Comment se déroulent les Parcours d'Hugo ?

Préalables :

- Chaque classe est répartie en groupe.
- Chaque groupe reçoit une carte de la ville avec un parcours numéroté ainsi qu'un livret participant.
- Chaque groupe effectue un parcours différent. Par ailleurs, aucun groupe ne visite l'intégralité des lieux décrits dans ce livret.

Vous ne devez passer que sur les lieux inscrits sur votre parcours, selon l'ordre indiqué.

1. Lorsque vous arrivez sur un lieu, ouvrez le livret participant à la page correspondante en vous référant au sommaire.

2. Un élève lit le résumé du lieu.

3. Le groupe suit les consignes et complète le livret si demandé.

- Sur certains lieux, vous rencontrez des intervenants. Ce symbole ☺ apparaît en haut de la page quand c'est le cas.

- Sur d'autres lieux, vous évoluez en autonomie. C'est indiqué en haut de la page également.

Vous, accompagnateurs, devez animer les temps de passage sur les lieux en autonomie.

Vous devez veiller impérativement à respecter les horaires de votre parcours surtout sur les lieux où une personne vous attend.

Remarque : Les mots suivis d'une étoile* dans le livret participant sont expliqués dans son glossaire.

Sommaire - 1) Présentation des lieux de passage

La Porte Noire - rue de la Convention	Page 4
La Maison Victor Hugo - 140, Grande rue	Page 8
La Place de la Révolution	Page 9
L'Esplanade des droits de l'homme	Page 11
La Bibliothèque d'étude et de conservation - 1 rue de la bibliothèque	Page 12
La Préfecture - 8, rue Charles Nodier	Page 14
Le Palais de Justice - 1, rue Mégevand	Page 17
L' Hôtel de ville - Place du 8 septembre	Page 19
La Mairie - 2, rue Mégevand	Page 21
L'Ecole Publique - 10, rue Granvelle	Page 23
La maison de l'Europe - 26, rue de la République	Page 25

2) Présentation des partenaires..... P. 27

Victor Hugo

L'enfant prodige de Besançon

Victor Hugo est né le 26 février 1802 à Besançon. Il est le fils de Sophie Trébuchet, **jeune femme bourgeoise d'origine bretonne et du général Léopold Hugo**, en garnison dans le Doubs à cette date. Dès avril 1802, son père est envoyé à Marseille, suivi par sa famille. **Victor Hugo quitte ainsi Besançon à six semaines. Il n'y reviendra jamais mais témoignera régulièrement son attachement à la Franche-Comté et à sa ville natale.**

Victor Hugo grandit en majeure partie à Paris. De manière précoce, il commence à versifier. A quatorze ans, il note sur un journal : « Je veux être Chateaubriand ou rien ».

Des débuts littéraires

A quinze ans, il est nommé à un concours de poésie organisé par l'Académie française. A dix-neuf ans, il publie son premier recueil de poèmes, *Odes*. **Les 1 500 exemplaires tirés s'écoulent en quatre mois. En 1821, Louis XVIII décide donc de lui octroyer une pension annuelle de mille francs.**

En 1822, il peut ainsi épouser Adèle Foucher, Adèle Foucher, avec qui il aura cinq enfants. Il publie cette même année son premier roman *Han d'Islande* qui reçoit un accueil mitigé mais est salué par Charles Nodier, alors critique littéraire. **C'est l'occasion d'une rencontre entre les deux hommes, qui s'affirmeront comme deux chefs de file du romantisme, et de la naissance d'une amitié.** Charles Nodier est né dans la maison en face de celle où est né Victor Hugo à Besançon.

Victor Hugo entretiendra des relations étroites avec d'autres Franc-Comtois. Il lira attentivement les écrits de Fourier et de Proudhon. Il souhaitera que Courbet fasse son portrait à Guernesey (**non réalisé**). Il évoquera la Franche-Comté dans les *Misérables* et dans *Ruy Blas*.

Victor Hugo mène une carrière littéraire et artistique foisonnante. Et l'auteur se montre de plus en plus engagé dans ses écrits. Dans *Le Dernier Jour d'un condamné* puis *Claude Gueux*, il se positionne contre la peine de mort, contre la misère et l'exclusion. En 1831, il publie *Notre-Dame de Paris* qui occupe aujourd'hui une place privilégiée de son répertoire.

A partir de 1830, il se consacre également au théâtre et publie *Hernani*, dont la première déclenchera la « bataille » entre les tenants du drame romantique et les gardiens du théâtre classique. Suit *Ruy Blas* et de nombreuses autres pièces. **Victor Hugo reste controversé et connaît la censure.**

En parallèle de ses activités littéraires et artistiques, Victor Hugo mène une vie sociale et politique intense. Il accède à l'Académie française en 1841 et est nommé Pair de France en 1845. **C'est au cours de la II^e République qu'il va devenir républicain, prophète de la démocratie et du peuple.**

Son engagement politique

Après la Révolution de 1848, il est élu député. Il prononce de nombreux discours à la tribune, qui sont autant de combats humanistes : **contre la peine de mort, sur la misère, sur la liberté de l'enseignement, de la presse, pour le suffrage universel.** En 1849, il préside le Congrès de la Paix et évoque pour la première fois l'idée d'Etats-Unis d'Europe.

En s'opposant au coup d'Etat du 2 septembre 1851 de Louis-Napoléon Bonaparte, il entre en résistance et se voit très vite obligé de s'exiler. De Belgique, il publie le poème *Napoléon le Petit*. Commence un long exil, à Jersey puis à Guernesey, où il s'installe à Hauteville House.

Hugo développe sa pensée sociale, attachée aux libertés, et continue d'écrire et de combattre. Il publiera *Les Châtiments* (1853), *Les Misérables* (1862). Se battant pour l'émancipation, il prend conscience du statut inférieur de la femme. Il se montre sensible au sort de ses dernières prosrites et rend hommage à leur combat. Il réclame pour elles des droits civiques égaux à ceux des hommes.

Il rentre en France en septembre 1870 dès la proclamation de la République. Il devient sénateur en 1876. Il s'engage longuement contre la répression des Communards, jusqu'à leur amnistie en 1880.

Jusqu'à sa mort, le 22 mai 1885, il reste l'une des figures tutélaires de la république retrouvée, en même temps qu'une référence littéraire. Des funérailles nationales sont organisées et Victor Hugo est inhumé au Panthéon. On considère que plus d'un million de personnes et de nombreuses délégations se sont déplacées pour lui rendre un dernier hommage.

Poète, romancier, dramaturge, également artiste plasticien, il a marqué la littérature, les arts tout comme la politique. Figure phare de **l'écrivain engagé, exilé pendant dix-neuf ans pour certains de ses idéaux, ces combats raisonnent encore aujourd'hui dans l'actualité.**

La Porte Noire

La porte Noire, classée monument historique de Besançon depuis 1840, fraîchement restaurée, témoigne du passé romain de la ville. Des Romains parfois considérés comme les inventeurs de la république!

Activités

Sur ce lieu, vous (accompagnateur) lisez la fable « Des Grenouilles et de leur roi » **d'Esopé au groupe puis en discutez** avec les élèves. (Voir fable et pistes de discussion p.7 et8)

Objectifs

- Distinguer différents types de régimes politiques
- Mettre en perspective la naissance de la République **française avec l'histoire**



Historique du lieu

Source : « Laissez-vous conter la Porte Noire », document édité par la ville de Besançon (Mission Patrimoine dans le cadre de l'exposition du musée des Beaux-Arts et d'Archéologie : « De Vesontio à Besançon »)

« L'arc de triomphe », appelé communément « Porte Noire » est [...] l'illustration la plus solennelle, la plus prestigieuse du passé romain de l'ancien oppidum gaulois (agglomération indigène plus ou moins importante qui est fortifiée par le site, par l'homme), Vesontio, évoqué par César dans le « De Bello Gallico » [...] qui est devenu capitale de la Séquanie à l'époque romaine.

Le monument [...] faisait partie [...] de la grande série des monuments honorifiques appelés souvent « arcs de triomphe », élevés à la gloire d'un empereur, en signe d'hommage et gratitude, en raison d'une politique ou d'une action faste et bénéfique pour une ville, une région.

[Érigé vers 175, il paraît bien être le témoignage monumental de l'hommage rendu à [Marc Aurèle](#)].

Construit en pierre locale, extrêmement décoré, l'arc était à l'origine rehaussé de couleurs vives.

Les documents qui mentionnent l'arc parlent tantôt de « porta civitatis », de « Porte de Mars » [...], tantôt de « tour des cloches », « tour de l'horloge », ou de « Porte Noire ». L'appellation de Porte Noire, la plus récente, est courante à partir de la seconde moitié du XIe siècle. [...]

A l'endroit où la route reliant Rome à Besançon pénétrait dans l'agglomération en se transformant en axe majeur nord-sud (cardo maximus) de la ville, s'élevait cet arc honorifique romain, miraculeusement conservé compte tenu des aléas de son histoire. Mais il ne se présente plus selon son aspect antique. Il est en effet, de nos jours encasté latéralement dans le rectorat et dans l'archevêché alors que dans l'Antiquité, il était entièrement dégagé et que toutes ses faces étaient visibles. Le niveau de circulation sous le passage se situait à plus d'un mètre au-dessous du sol actuel. A l'époque romaine, l'arc mesurait 16,56 m de hauteur [...] et il était peint. Aucune trace des couleurs vives qui rehaussaient les sculptures n'est visible plus visible à présent.



[La façade nord (celle qu'on aperçoit lorsqu'on se dirige vers la cathédrale et la citadelle) était entièrement couverte de sculptures (figures romaines et grecques): [...] : Venus accompagnée de deux Amours [...], Andromède ou Hésione attachée au rocher d'un rivage, menacée par le monstre marin [...], Hercule héroïsé dans un sanctuaire rustique, à la fin de ses travaux, puis Thésée assommant le Minotaure dans le labyrinthe, Ajax fou tuant les troupeaux des Achéens, Dédale attachant les ailes à son fils Icare.

[...] Force est de constater que la quasi-totalité de l'ornementation des parois ne relève pas du registre militaire mais de celui de la religion et la mythologie gréco-romaine. A cet égard, il convient de souligner qu'aucun monument de l'Empire romain ne présente un répertoire de ce type utilisé avec une telle richesse. »

La République romaine

La République romaine est une phase de la civilisation de la Rome antique qui commence en 509 av. J.-C. et **s'achève en 27 av. J.-C.**

Durant cette phase, les citoyens romains sont des personnes qui ont des droits politiques et ont le droit de décider ensemble des règles de vie communes des habitants de leur pays. Tous les habitants ne sont pas citoyens : il faut être majeur (les femmes et les **enfants sont exclus de la citoyenneté**) et **il faut aussi être né d'un père lui-même citoyen**. Les étrangers ne sont pas citoyens.

Les devoirs **sont de servir dans l'armée et de payer des impôts. Le citoyen peut perdre sa citoyenneté s'il ne paie pas ses impôts, s'il ne se soustraie pas à ses obligations militaires ou bien s'il a violé le droit des autres citoyens.**

Les citoyens se réunissent en 2 assemblées :

- Les comices tributes : regroupent les citoyens en fonction de leur lieu de résidence et élisent certains magistrats
- Les Comices centuriates : **regroupent les citoyens en fonction de leur fortune, ils élisent les magistrats de rangs supérieurs. C'est un système de vote, qui favorise les plus riches des citoyens (= système censitaire).** **Le rôle des magistrats** est de proposer les textes de lois au vote des Comices après avoir reçu l'avis favorable du Sénat.

République et démocratie

Dans leur sens étymologique, on retrouve une similitude entre démocratie et république.

République vient du latin Res (chose) et publica (**publique**). **Les affaires de la cité, l'organisation de la vie en société, doivent être du ressort de chaque citoyen. C'est l'affaire de tous. En termes d'organisation, il s'agit d'un régime politique dans lequel les détenteurs du pouvoir l'exercent en vertu d'un mandat conféré par le corps social.** En ce sens, la république s'oppose à la monarchie, régime politique dans lequel le détenteur du pouvoir l'exerce en vertu d'un droit propre : **droit divin, hérédité...** **Par monarchie on entend également un régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par un seul homme et ses délégués.**

Démocratie vient du grec Démos (le peuple) et kratia (**gouverner**). **La démocratie est donc un régime politique où le pouvoir est détenu par le peuple dans son ensemble.** Dans une démocratie représentative, le peuple élit au suffrage universel (= le droit de vote est reconnu à tous les citoyens) des représentants qui gouvernent en son nom. Ainsi, la république ne se confond pas avec la démocratie, dans l'hypothèse, par exemple, d'une restriction du suffrage, lorsque le droit de vote est limité à une partie de la population en raison de la fortune, de l'éducation, du sexe...

La Démocratie est née à Athènes au cours de l'Antiquité, en opposition à la tyrannie, régime politique où le pouvoir est détenu par un seul homme. C'est Clisthène, **au pouvoir à Athènes en 508 avant Jésus-Christ, qui est considéré comme le père de la démocratie athénienne.**

Depuis 1789, la France a connu cinq républiques, qui ont comme point commun de ne pas accorder les pleins pouvoirs à un seul homme, **selon le principe de séparation des pouvoirs. Par l'établissement du suffrage universel, la République française s'est affirmée comme une démocratie : le peuple détient le pouvoir en élisant ses représentants.**

Des Grenouilles et de leur Roi



Les Grenouilles jouissant d'une parfaite liberté, prièrent Jupiter de leur donner un Roi pour les gouverner ; mais Jupiter se moqua d'une demande si ridicule.

Les Grenouilles ne se rebutèrent point de ce refus, elles sollicitèrent Jupiter avec plus d'empressement ; il se rendit à leur importunité ; il jeta dans leur étang une grosse souche de bois qui fit trembler tout le marais, par le bruit qu'elle fit en tombant.

Les Grenouilles épouvantées gardaient le silence sans oser paraître ; elles abordèrent cependant ce nouveau Prince pour le saluer et pour lui faire leur cour.

Quand la crainte fut entièrement dissipée, elles s'approprièrent tellement, qu'elles se mirent toutes à sauter sur le dos de leur Roi, et à se moquer de lui, disant qu'il n'avait ni mouvement, ni esprit. Elles ne purent se résoudre à recevoir cette souche pour leur Roi : elles retournèrent donc vers Jupiter pour le prier de leur en donner un autre qui eût plus de mérite.

Jupiter écouta la prière des Grenouilles, et leur donna pour les gouverner une Cigogne. Ce nouveau Roi se promenant sur les bords de leurs marais, pour leur faire montre de son courage, en dévora autant qu'il en trouva à sa bienséance.

Les Grenouilles alarmées de ce mauvais traitement, présentèrent une nouvelle plainte à Jupiter, qui ne voulut point entendre parler de cette affaire.

Depuis ce temps-là elles ont toujours continué à se plaindre et à murmurer ; car vers le soir, lorsque la Cigogne se retire, les Grenouilles sortent de leurs marais, en exprimant dans leur croassement une espèce de plainte ; mais Jupiter est toujours demeuré inflexible, et n'a jamais voulu les affranchir de l'oppression où elles gémissent depuis tant d'années, en punition de ce qu'elles n'avaient pu souffrir un Roi pacifique. Vengeance.

Esope



Discussion autour de la Fable

- Comment les grenouilles sont-elles décrites dans la fable?

Dans cette fable les grenouilles sont décrites comme étant insatisfaites, peureuses et plaintives.

- Qui les grenouilles représentent-elles?

Les grenouilles représentent les humains, le peuple.

- Pourquoi les grenouilles étaient-elles insatisfaites?

Les grenouilles étaient insatisfaites car elles trouvaient leur roi faible, débonnaire et sans mérite.

- **Que veut dire l'auteur à travers cette fable?**

Il faut savoir se contenter de ce que l'on a au risque de voir la situation empirer. Les grenouilles insatisfaites connaissent des régimes de plus en plus opprimants. Dans cette fable, on passe de l'état démocratique à l'état monarchique puis à la tyrannie. Les grenouilles se plaignent tout le temps de leur gouvernement et au final, elles se retrouvent avec un tyran. Esopé a écrit cette fable afin d'apaiser les Athéniens qui étaient lassés de leur tyran.

- **Qu'en pensez-vous?**

Etrangement Esopé ne termine pas en disant qu'elles auraient du continuer à se gouverner seules (système démocratique). Faut-il vraiment se contenter de tout de peur d'avoir pire?



La Maison Victor Hugo

La maison natale de Victor Hugo est l'appartement où il est né, situé au 140, Grande Rue. Les façades et les toitures font l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques depuis 1942. Sur la façade, on peut lire une plaque commémorative et une dédicace.

Activités

Arrêtez-vous sur la place Victor Hugo, repérez le trompe l'œil d'Hugo sur l'une des façades de la place puis situez sa maison natale, repérez les plaques commémoratives sur la façade et complétez le texte à trous dans le livret participant. Selon l'horaire, vous pourrez faire un tour dans la maison et répondre aux questions correspondantes dans le livret.

Objectifs

- Découvrir quelques éléments sur Victor Hugo

Présentation de la maison

Source : Site internet de la ville de Besançon, www.besancon.fr

La maison natale de Victor Hugo est située au 140 Grande Rue, sur la place où sont nés Charles Nodier et les frères Lumière, et où vécut Gustave Courbet. Suite à sa mort, la place est rebaptisée place Victor-Hugo.

En 1932, l'appartement est acquis par la municipalité de Besançon. La maison natale de Victor Hugo vient d'ouvrir ses portes au public (septembre 2013). C'est un lieu de mémoire consacré à l'homme engagé dans son siècle et pour l'avenir. Elle est divisée en plusieurs espaces aux vocations différentes.

Au rez-de chaussée : Hugo et Besançon

Comme en 1802, l'arcade boutiquière de droite abrite à nouveau l'ancienne pharmacie Baratte, du nom de son fondateur. Elle était encore en place à la naissance de Victor Hugo.

Le rez-de-chaussée évoque les hommages rendus par les Bisontins à l'auteur mais aussi les liens tissés avec sa ville natale, dans laquelle il n'est pourtant jamais revenu : documents d'archives, lettres manuscrites, bustes...

L'escalier se présente comme une illustration chronologique des engagements de Victor Hugo qui seront présentés à l'étage : mur d'images, titres des œuvres principales sur les contremarches et portraits de Victor Hugo aux différents âges de sa vie sur les balustres métalliques.

À l'étage : l'homme engagé

Une exposition permanente est entièrement consacrée aux combats de l'écrivain, chacun d'entre eux étant situé dans son contexte par des visuels, des extraits de film, des extraits de discours disponibles dans l'audioguide. Chaque combat trouve ensuite son pendant contemporain grâce aux partenaires de l'exposition engagés sur le terrain et au moyen des nouvelles technologies.

Quatre pièces, quatre thèmes : la liberté d'expression, le triptyque misère-égalité-justice, l'enfance et l'éducation, la liberté des peuples.



« Ce siècle avait deux ans ! Rome remplaçait Sparte,
Déjà Napoléon perçait sous Bonaparte,
Et du premier consul, déjà, par maint endroit,
Le front de l'empereur brisait le masque étroit.
Alors dans Besançon, vieille ville espagnole,
Jeté comme la graine au gré de l'air qui vole,
Naquit d'un sang breton et lorrain à la fois
Un enfant sans couleur, sans regard et sans voix ;
Si débile qu'il fut, ainsi qu'une chimère,
Abandonné de tous, excepté de sa mère,
Et que son cou ployé comme un frêle roseau
Fit faire en même temps sa bière et son berceau.
Cet enfant que la vie effaçait de son livre,
Et qui n'avait même pas un lendemain à vivre,
C'est moi. »

(Les feuilles d'Automne, 1831.)

La Place de la Révolution

Place centrale, conservée au titre de la protection du Patrimoine, elle est communément appelée « Place du Marché ». Elle est baptisée « Place de la Révolution » en 1904, en référence à la Révolution française de 1830.

La culture républicaine est l'héritage de la Révolution française de 1789, revendiquée à chaque nouvelle épi-sode révolutionnaire sur le territoire.

Activités

Sur ce lieu, un intervenant vous attend pour inviter les élèves à s'exprimer et à débattre autour du terme « Révolution ».

Objectifs

- **Evoquer la Révolution française de 1789 et l'avènement de la 1^è République française**
- **Connaître l'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen adopté le 26/08/1789**
- **Mettre en perspective la Révolution française avec l'actualité**
- Connaître la signification de la Fête Nationale, le 14 juillet

Les causes de la Révolution française

Crise économique : accumulation d'une grave crise financière (la dette de l'Etat est énorme, à cause des travaux, des dépenses somptuaires, des guerres et des pensions versées aux nobles), d'une crise agricole (destruction des vignes, augmentation du prix du pain...) et d'une crise industrielle (baisse des achats de la population urbaine et ouvrière).

Crise sociale : mécontentement de nombreuses catégories sociales, inégalités même au sein des 3 ordres. La bourgeoisie devient la force vive de la nation, sa culture intellectuelle est de haut niveau mais elle n'a pas de pouvoir politique d'où son grand mécontentement.

Crise des mentalités : influence des philosophes et des écrivains quant à la souveraineté du peuple, à l'égalité des droits et à la liberté religieuse.

Crise politique : Louis XVI est dans l'incapacité de proposer des solutions

Le Roi appelle les Etats Généraux, formés de représentants de la noblesse, de représentants du clergé et de représentants du tiers état, pour résoudre et sortir le royaume d'une crise politique et d'une crise financière énorme. Les finances sont au plus bas et le peuple se trouve dans une impasse économique. La révolution française est en marche.

Principales dates de la Révolution française

Le 5 mai 1789, les Etats généraux s'ouvrent. Les députés qui représentent le Tiers-Etat se proclament Assemblée Nationale le 20 juin 1789 dans la salle du jeu de paume et promettent de ne pas se séparer tant qu'ils n'auront pas rédigé une constitution pour la France.

Le 9 juillet, l'Assemblée Nationale devient assemblée constituante.

Le 11 juillet, le roi mécontent fait venir des soldats autour de Paris.

Le 14 juillet, les Parisiens prennent la Bastille pour se procurer des munitions.

Le 5 août, c'est l'abolition des privilèges de la noblesse et du clergé. La noblesse a été supprimée, ainsi que les droits de l'Eglise, ce qui a permis de mettre en vente les terres de ces deux classes qui une fois confisquées deviennent biens nationaux. C'est la fin de l'ancien régime.

Le 26 août, l'assemblée constituante adopte la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen qui sert d'introduction à la nouvelle constitution.

Le 14 juillet 1790, une grande fête de la Fédération célèbre l'union de tous les français. Le Roi et l'Assemblée prêtent serment à la Constitution.

Le 3 septembre 1791, la constitution est établie : le roi partage son pouvoir avec une assemblée élue, c'est une monarchie constitutionnelle.

Le roi accepte mal les nouvelles mesures. Le 20 juin 1791, il essaie de s'enfuir à l'étranger sous une fausse identité mais il est arrêté à Varennes et ramené rapidement à Paris. Son but était de rejoindre les abords du Luxembourg pour constituer une armée (avec l'aide des Prussiens et des Autrichiens), revenir à Paris et mettre fin à la Révolution. Après cet événement, les rapports entre les français et le roi se détériorent.

En 1792, le Roi et l'assemblée déclarent la guerre à l'Angleterre et à l'Autriche. Progressivement, le doute s'installe dans la tête de la population qui pense que le Roi et l'Assemblée ne poursuivent pas la même finalité. Il est accusé d'être un traître et de manigancer pour une victoire de l'Autriche sur la France car sa femme Marie-Antoinette est elle-même autrichienne.

La monarchie est renversée le **10 août 1792** et est remplacée par une nouvelle assemblée : La Convention.

Le 21 septembre 1792, la 1^{ère} République est proclamée.

En 1793-1794, pour résister à l'ennemi et aux contre-révolutionnaires, Robespierre supprime les libertés, instaure la terreur et la guillotine pour ses ennemis.

Louis XVI est jugé par la Convention et guillotiné le 21 janvier 1793. Marie-Antoinette est guillotinée en octobre 1793.

En juillet 1794, Robespierre est renversé à son tour. Le nouveau régime créé est le Directoire formé de 5 directeurs.

De 1795 à 1799, on essaie d'instaurer une République modérée, mais la guerre continue et les divisions intérieures sont trop grandes. Ceci permet un coup d'état militaire qui donne le pouvoir à Napoléon Bonaparte en 1799.

La 1^{ère} République prend fin en 1804 lorsque Napoléon I^{er} instaure le premier Empire.

Que célèbre t-on à chaque 14 juillet ?

Ce n'est pas la prise de la Bastille ! Contrairement aux idées reçues, on célèbre la "Fête de la Fédération" de 1790, qui elle-même célébrait le premier anniversaire de la prise de la Bastille et la fin de la monarchie absolue .

Auparavant, la fête nationale avait lieu le 15 août et ce n'est qu'en 1880 que les républicains décidèrent de choisir le 14 juillet (ces derniers pensaient que la fête de la Fédération était un évènement plus fédérateur et moins sanglant que la prise de la Bastille).



« Il vient l'heure où protester ne suffit plus, après la philosophie, il faut l'action».



L'Esplanade des droits de l'homme

Le 17 octobre 2003 a été inaugurée sur cette place la statue « Victor Hugo observe le temps qui passe » réalisée par Ousmane Sow dans le cadre de la journée mondiale du refus de la misère à la demande de Médecins du Monde. Elle a été commandée par la ville à l'occasion du bicentenaire de Victor Hugo.

Le concept de droits de l'homme ou droits naturels est né au cours des XVIIème et XVIIIème siècle en Europe, soutenu par plusieurs philosophes. Selon ce concept, tout être humain possède des droits universels et inaliénables. Tout pouvoir politique doit les mettre en œuvre et les respecter. Dans ce courant de réflexion, la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est adoptée durant la Révolution française. C'est un texte fondateur de notre République.

Activités

Sur cette place, vous cherchez tout d'abord la plaque sur le sol indiquant son nom « Esplanade des droits de l'homme ». Arrêtez-vous ensuite devant la statue de Victor Hugo. Relevez le nom du sculpteur et complétez le livret participant.

Vous vous rendez ensuite en salle Courbet, dans la mairie. Selon les créneaux, un intervenant d'Unicef vous attend ou vous évoluez en autonomie. Vous visitez une exposition sur les droits de l'enfant et en discutez. Vous complétez le questionnaire mis à disposition.

Objectifs

- Aborder les notions de droits de l'homme et droits de l'enfant
- Aborder les déclarations et conventions des Droits de l'Homme

Focus sur la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 concentre en quelques lignes toutes les principales revendications d'un peuple en lutte contre le régime auquel il est soumis.

Ce texte représente aussi une des premières pierres du droit constitutionnel moderne, basé essentiellement sur la description des libertés que l'homme doit pouvoir faire valoir à l'encontre de l'Etat. C'est le grand texte de la Révolution française, adopté le 26 août 1791, qui a inspiré ensuite bien d'autres pays à travers le monde et fait souffler un esprit de liberté sur tous ces pays en affirmant que tous les êtres sont égaux. C'est un texte à vocation universelle, il ne concerne pas uniquement les Françaises et les Français.

Cette déclaration des droits de l'Homme et du citoyen est composée en tout d'un préambule et de 17 articles. Le premier article pose les principes d'une société plus juste, où tout le monde se vaut, quelle que soit sa naissance, son origine ou sa richesse. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. »

Plus de 150 ans après, au lendemain de la Seconde guerre mondiale et de ses massacres, le 10 décembre 1948, les 58 états membres, qui constituaient alors l'Assemblée générale des Nations Unies tout juste créées, ont adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme. En hommage à la déclaration de 1789, cela s'est passé à Paris, au Palais de Chaillot. Et c'est pour commémorer son adoption que chaque année, la Journée des droits de l'homme est célébrée le 10 décembre.

La statue d'Ousmane Sow me représente vêtu comme Jean Valjean, personnage de mon roman « Les Misérables ».



La bibliothèque d'étude et de conservation et les archives municipales

La bibliothèque, ouverte dès 1696, est l'héritière d'une tradition ancienne : elle doit son origine aux collections réunies alors par Nicolas et son fils Antoine de Granvelle.

Installée sous l'Ancien Régime à l'abbaye Saint-Vincent, elle se déplace au XIX^è siècle dans l'actuelle rue de la bibliothèque, dans un bâtiment édifié par la ville de Besançon entre 1808 et 1839. C'est le premier bâtiment conçu en France pour être une bibliothèque publique.

Du fait de son fonds ancien particulièrement riche, elle est aujourd'hui classée.

La Révolution française joue un rôle majeur dans la promotion des bibliothèques publiques. Par ailleurs, elle consacre des libertés fondamentales comme les libertés d'expression, d'opinion et de la presse.

Activités

Sur ce lieu, un intervenant vous accueille, vous présente les lieux et différents documents d'archives, dont l'acte de naissance de Victor Hugo.

Objectifs

- Découvrir le patrimoine et le fond d'archives de la bibliothèque
- Découvrir les archives relatifs à Hugo et ses contemporains franc-comtois célèbres (Proudhon, Courbet...) ; mise en avant de la figure de l'artiste engagé
- Evoquer des libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, la liberté d'opinion et la liberté de la presse

« La bibliothèque de Besançon, un riche patrimoine »

Source : Laissez-vous conter la bibliothèque d'étude et de conservation, document édité par la Ville de Besançon (Mission Patrimoine - Bibliothèque d'étude et de conservation)

« La création des bibliothèques publiques en France date de 1794 : cette année-là, la Convention prévoit par décret l'établissement d'une bibliothèque dans chacun des 550 districts. A cette date, Besançon possède la sienne depuis longtemps déjà, qui remonte à l'année 1694 . En Franche-Comté, l'intérêt pour les bibliothèques était d'ailleurs ancien : les premières sont signalées au cours du XVI^e siècle chez des juristes ou des clercs et dès 1359 est attestée la collection d'un avocat bisontin, composée de dix-huit manuscrits. »

Pour aller plus loin

[Avec la Mission Patrimoine de la Ville de Besançon](#)

- Brochure *Laissez-vous conter la bibliothèque d'étude et de conservation*
- Le service animation qui propose toute l'année des animations pour les collégiens

[Avec la bibliothèque d'étude et de conservation](#)

- Site internet : www.besancon.fr, onglet « Culture/Tourisme », rubrique « Les bibliothèques »
- Visite en deux ou trois temps (classe répartie en 2 ou 3 groupes) pour les cycles III, collégiens et lycéens : visite des magasins et présentation de la bibliothèque et des archives, présentation de document, en lien avec les programmes scolaires : l'Encyclopédie, un registre d'archives, exercice de paléographie (manuscrit médiéval) ou de généalogie
- Autres ateliers proposés : description de livre ancien à la bibliothèque, enluminure et copie au musée du Temps, dessiner une BD à partir d'une enluminure.
- Ressources : fiches élèves et documents en ligne (archives numérisées) sur le site memoirevive.besancon.fr accessible depuis le site www.besancon.fr

La liberté de la presse

La liberté d'opinion a été affirmée solennellement dès la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789. Elle signifie que toute personne est libre de penser comme elle l'entend, d'affirmer des opinions contraires à celle de la majorité, de les exprimer.

La Déclaration précise d'ailleurs que cette liberté d'opinion s'étend à la liberté religieuse, chacun étant libre d'adopter la religion de son choix ou de n'en adopter aucune. Cette affirmation solennelle n'a pas empêché des atteintes à cette liberté (ex : sous la Restauration ou le régime de Vichy).

Afin d'être effective, la liberté d'opinion doit s'accompagner du respect d'autres libertés :

- **la liberté d'expression** : permet à chacun d'exprimer librement ses idées par tous les moyens qu'il juge appropriés (ex : livre, film). Elle implique donc la liberté de la presse et, aujourd'hui, la liberté de la communication audiovisuelle. Cependant, cette liberté implique également le respect d'autrui. Ainsi, les propos discriminatoires sont punis par la loi ;
- **la liberté d'association** : affirmée solennellement en France par la loi du 1er juillet 1901, elle permet aux personnes partageant les mêmes opinions de s'associer au sein d'une même organisation (ex : un parti) ;
- **la liberté de réunion** : permet à plusieurs personnes de se réunir pour partager des idées ou soutenir une cause ;
- **la liberté de manifestation** : autorise des personnes soutenant une cause ou une opinion à l'exprimer dans la rue. Cette liberté s'accompagne nécessairement de limites afin de protéger l'ordre public.

Histoire de la presse

Le premier journal français apparaît en 1631 appelé « la gazette » par Théophraste Renaudot. La Gazette tire son nom de "gazetta", une monnaie qui équivaut à Venise au prix d'un journal. Théophraste Renaudot meurt en 1653, le prix littéraire Renaudot porte son nom depuis 1925. En 1777, le premier quotidien apparaît en France « Le Journal de Paris ».

Le panorama de la presse régionale franc-comtoise se limite alors à trois journaux (L'Union Franc-Comtoise - tribune royaliste, le Courrier Franc-Comtois - feuille bonapartiste et la Démocratie Franc-Comtoise - organe des bourgeois voltairiens). La création du quotidien régional, le 1er août 1883, le Petit Comtois, « Journal Républicain démocratique quotidien », matérialise l'aboutissement d'un projet de notables bisontins, hommes de plume, d'affaires, de sciences et d'art, regroupés autour de Jules Gros, avocat bisontin et vénérable de la Loge maçonnique, ancien sous-préfet et futur député. Parmi eux, son cousin, Victor Delavelle, notaire et maire de Besançon, l'industriel Louis-François Bersot, Alfred Rambaud, professeur à la Sorbonne, le peintre Antonin Fanart, etc.

S'adressant au « petit peuple » de la Franche-Comté, paysans et ouvriers horlogers, à ces « nouvelles couches » dont parle Gambetta, le Petit Comtois rencontre rapidement un succès qui va perdurer jusqu'à la fin de sa parution.



Le Petit Comtois ne devient pas seulement un succès de tirage (5000 exemplaires dès septembre 1883) : plus qu'un quotidien, c'est tout autant une institution, un puissant vecteur d'influence et d'éducation politique.

C'est dans ses colonnes que se façonne le paysage politique régional, par ses engagements dans chacune des élections municipales, cantonales ou législatives, ses positions politiques défendant farouchement l'idée républicaine contre les fureurs réactionnaires, et par ses articles quotidiens d'âpres revendications sociales.

Si, en 1883, à l'heure des dissensions dans le parti républicain entre radicaux et opportunistes_ les premiers, regroupés autour de Clémenceau appelant l'installation immédiate d'une République démocratique affranchie du Président de la République et du Sénat, les seconds, partageant le même programme mais voulant réformer en douceur la République en fonction des opportunités se présentant, le *Petit Comtois* affiche ouvertement son adhésion au parti opportuniste et revendique l'héritage de Gambetta, la feuille évolue vers un radicalisme orthodoxe dès 1891. La ligne éditoriale radicale du quotidien perdurera jusqu'à l'arrêt de sa publication suite à un ordre de la Kommandantur le 22 mai 1944.



J'ai été un grand défenseur de la liberté de la presse. J'ai même fondé deux journaux avec mon fils : « L'Évènement » en 1848 et « Le Rappel » en 1869.

La Préfecture

L'Hôtel de Préfecture ou Hotel d'Intendance a été construit entre 1771 et 1778 sur les plans de l'architecte Victor Louis. Il a été réalisé par Nicolas Nicole, bisontin. Il est l'un des plus beaux spécimens de l'art classique moderne et compte comme un chef d'œuvre d'architecture civile, classée au titre des monuments historiques depuis 1923. Il abrite aujourd'hui le préfet, qui dirige les services déconcentrés de l'Etat. Ils assurent la représentation du gouvernement au niveau local. Le gouvernement est le pouvoir exécutif de l'Etat. La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) est l'une des garanties d'un régime démocratique.

Activités

Sur ce lieu, un intervenant vous attend pour vous présenter la préfecture. Il vous propose un jeu de memory géant autour des grands ministres républicains ayant marqué l'histoire de France.

Objectifs

- **Aborder l'organisation institutionnelle de l'Etat**
- Focus institutionnel : la préfecture

Le principe de séparation des pouvoirs

Élaborée par Locke (1632-1704) et Montesquieu (1689-1755), la théorie de la séparation des pouvoirs vise à séparer les différentes fonctions de l'État, afin de limiter l'arbitraire et d'empêcher les abus liés à l'exercice de missions souveraines.

La théorie classique de la séparation des pouvoirs distingue trois fonctions principales au sein des différents régimes politiques :

- la fonction d'édiction des règles générales constitue la fonction législative ;
- la fonction d'exécution de ces règles relève de la fonction exécutive ;
- la fonction de règlement des litiges constitue la fonction juridictionnelle.

Partant du constat que, dans le régime de la monarchie absolue, ces trois fonctions sont le plus souvent confondues et détenues par une seule et même personne, la théorie de séparation des pouvoirs plaide pour **que chacune d'entre elles soit exercée par des organes distincts, indépendants les uns des autres, tant par leur mode de désignation que par leur fonctionnement.** Chacun de ces organes devient ainsi l'un des trois pouvoirs : le pouvoir législatif est exercé par des assemblées représentatives, le pouvoir exécutif est détenu par le chef de l'État et par les membres du Gouvernement, le pouvoir judiciaire, enfin, revient aux juridictions.

L'objectif assigné par Montesquieu à cette théorie est d'aboutir à l'équilibre des différents pouvoirs : "Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir."

L'organisation institutionnelle de l'Etat

Le président de la République

Il est élu pour 5ans au suffrage universel direct. Il nomme le Premier ministre et les Ministres. Il préside le conseil des Ministres. Il peut prendre l'initiative d'un référendum. Il est le chef des armée.

Il promulgue la loi votée par le Parlement. Le Président communique avec le Parlement par des messages qu'il fait lire. Il peut dissoudre l'Assemblée Nationale mais pas le Sénat.

La présidence de la République française est la plus haute fonction du pouvoir exécutif de la République française.

Le premier Ministre

Il est nommé par le Président de la République. Il dirige l'action du gouvernement.

Le premier ministre dépose devant le Parlement les projets de lois et son gouvernement vient les présenter et les défendre. Il répond aux questions des députés et des sénateurs.

Le gouvernement peut être amené à démissionner si l'Assemblée Nationale vote une motion de censure. Il s'agit d'un moyen de contrôle du Parlement sur le gouvernement.

Le Parlement

Il est composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

L'Assemblée Nationale

Elle est composée de 577 députés, élus pour 5 ans.

L'Assemblée Nationale vote la loi. Si elle est mécontente de l'action du gouvernement, elle peut renverser le gouvernement en adoptant une " motion de censure (procédure par laquelle une assemblée parlementaire exprime sa défiance envers le gouvernement et peut le contraindre à se retirer)".

L'Assemblée Nationale siège au Palais Bourbon.

Elle transmet au sénat les projets et propositions de loi qu'elle a votés. Elle examine les propositions et projets de loi que le Sénat a votés.

Le Sénat

Il est composé de 348 sénateurs élus pour 6 ans au suffrage universel indirect (élus par un collège de grands électeurs eux-mêmes élus par les citoyens).

Le sénateur est un législateur chargé de voter les lois. Il dispose de l'initiative législative , qui peut se traduire par le dépôt de propositions de loi.

La préfecture

La préfecture est le lieu d'habitation du Préfet. Il est nommé par le 1er ministre et représente le gouvernement dans les régions et les départements.

C'est Napoléon 1er qui a mis en place cette institution afin de recréer un lien entre l'Etat et le peuple. Les Préfets sont là pour affirmer la force de l'Etat au niveau local à une époque où la France n'était pas encore politiquement stable.

La Préfecture est aussi un lieu où les citoyens doivent se rendre pour obtenir certains documents administratifs. Par exemple, lorsque l'on change de voiture, on doit le déclarer aux services de la Préfecture qui sont chargés d'établir une carte grise qui est en quelque sorte la carte d'identité d'une voiture.

Ou encore, si on veut créer une association, il faut la déclarer aux services de la Préfecture.

Pour des raisons de proximité avec le public, les sous-préfets ont été créés. Leur rôle est d'assister le Préfet dans l'accomplissement de ses missions dans chaque département.

Rôle du Préfet

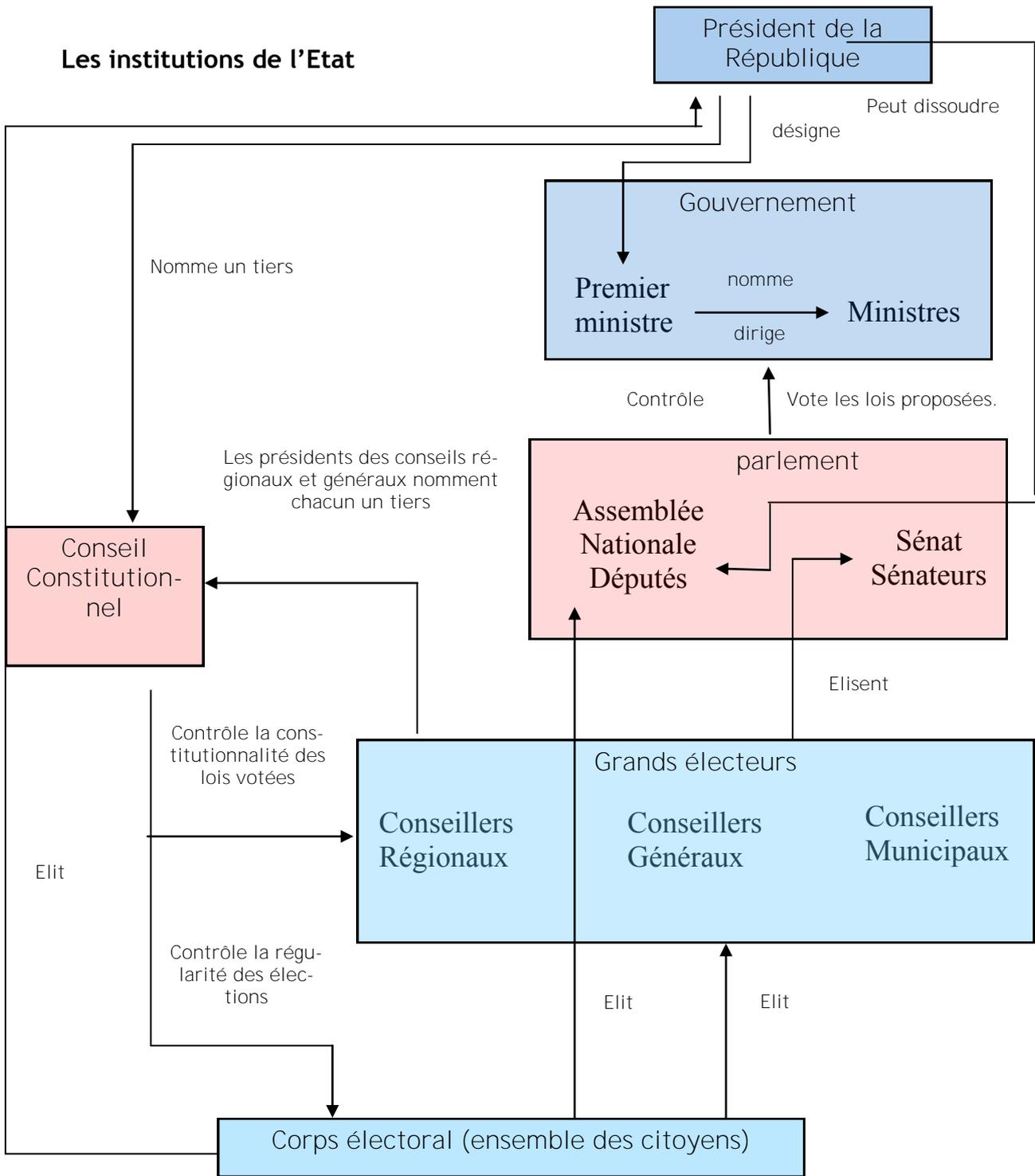
Le Préfet est en charge de l'action de l'Etat dans le département. Il demeure responsable de l'ordre public. Il est le représentant direct du premier Ministre et de chaque Ministre dans le département.

Il met en œuvre les politiques gouvernementales de développement et d'aménagement du territoire à l'échelle du département.

Le Préfet de Région coordonne l'action des Préfets de département et il est responsable des grands projets économiques de l'Etat dans la région (routes, ponts...)

Le Préfet de Région est le Préfet du département dans lequel se situe le chef-lieu de la région. Il remplit à cet égard, dans ce département, la totalité des prérogatives d'un préfet de département.

Les institutions de l'Etat



Le Palais de Justice

Labellisé « patrimoine du XXème siècle » par le Ministère de la Culture, le Palais de Justice est le résultat d'un grand projet architectural de modernisation, mené par l'architecte Henri Gaudin, qui s'est achevé en 2003. Il abrite différentes juridictions (la Cour d'Appel, le Tribunal de Grande Instance, le Tribunal d'Instance et le Tribunal de Commerce de Besançon) qui assurent l'exercice du pouvoir judiciaire sur le territoire.

Activités

Sur ce lieu, vous évoluez en autonomie. Suivez les indications données dans le livret participant.

Objectifs

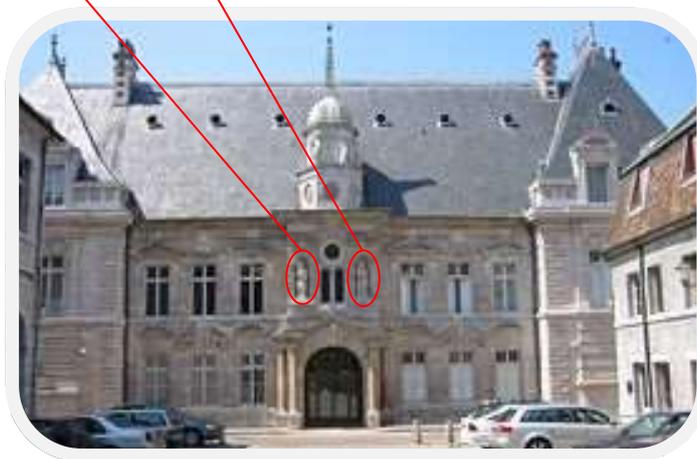
- Focus institutionnel : le pouvoir judiciaire

Historique du lieu

Construit de 1584 à 1585 par l'architecte Hugues Sambin, l'ancien palais de justice formait à l'origine le second corps de logis de l'hôtel de ville.



Sa façade polychrome est de style renaissance. Au centre un avant corps percé d'un portail à colonnes est orné de statues allégoriques de la Justice et de la Force.



ville.



Après la conquête de 1674, Louis XIV y fait transférer le parlement de Franche-Comté.

En 1897, une rue sépare définitivement le palais de justice et l'Hôtel de Ville deux pavillons sont ajoutés de chaque côté de la façade.

La justice

La Justice doit être indépendante et impartiale, c'est un principe moral : être juste!

C'est un service public organisé par l'Etat pour permettre à tout le monde de continuer à vivre ensemble, dans le respect de chacun, et en paix.

Elle fait appliquer les lois élaborées par le gouvernement, le Sénat et l'Assemblée Nationale. Ces lois sont publiées au Journal Officiel pour être appliquées au même moment dans tout le pays.

Ces lois sont regroupées dans des livres appelées Codes.

Les personnes qui ne respectent pas la loi doivent passer devant un tribunal pour être jugées, c'est-à-dire, pour décider quelle peine elles subiront : de la prison, une amende ou rien si elle sont acquittées*. La Justice a aussi pour rôle de protéger les victimes.

Le pouvoir judiciaire français

Les tribunaux doivent rendre la justice « au nom du peuple français ».

Il existe plusieurs tribunaux.

-La justice pénale juge les infractions (délits, crimes,...) ; la justice civile juge la vie quotidienne (divorce, logement,...)
 ; la justice administrative juge les conflits entre citoyens et administration; les Prud'hommes, les conflits entre salariés et employeurs...

On n'a pas le droit de se faire justice soi-même. Mais la légitime défense est un droit, si toutefois elle reste proportionnelle à l'attaque.

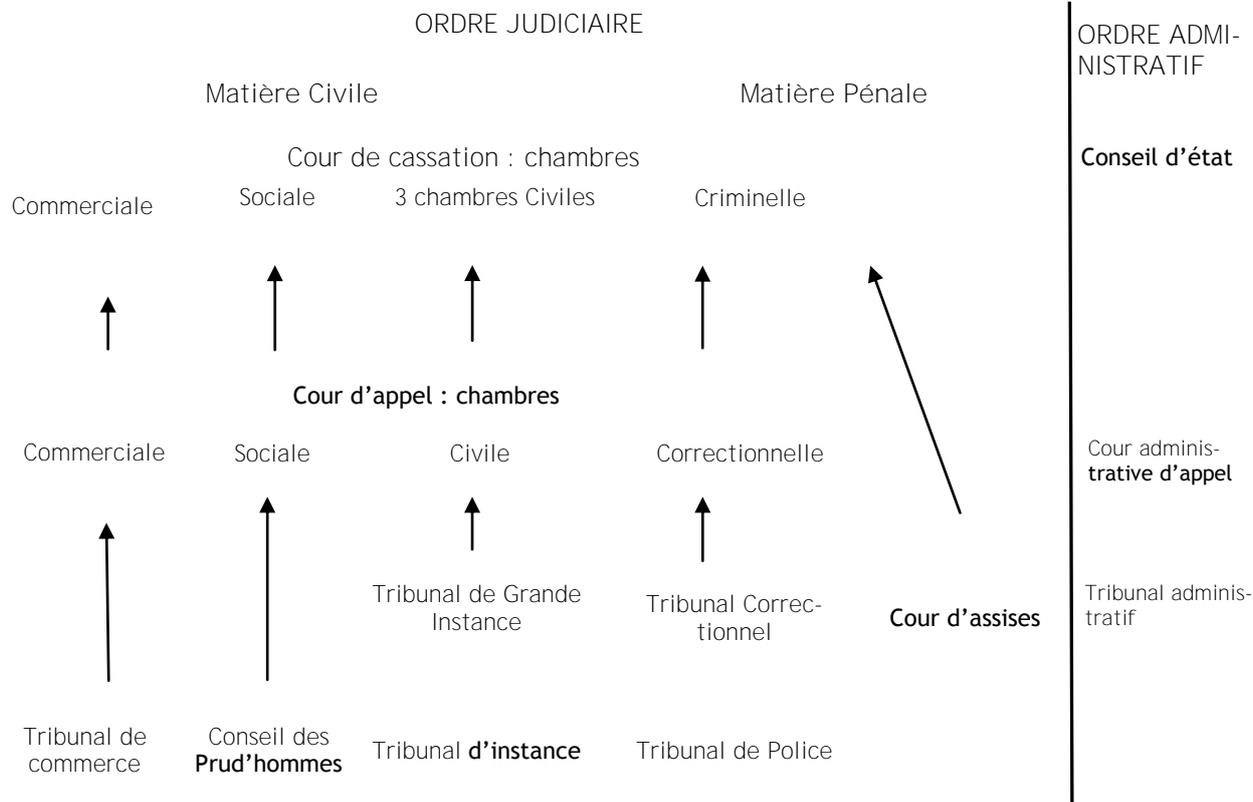
Avant le procès, le juge d'instruction (qui instruit l'affaire) recueille des preuves et la police mène l'enquête.

Lors du procès, le juge interroge l'accusé et les témoins. Le procureur représente la société et propose une sanction.

Les avocats défendent la victime ou l'accusé.

Toute personne soupçonnée d'avoir commis une infraction est considérée comme innocente tant qu'elle n'est pas reconnue coupable.

C'est la **présomption d'innocence**.



J'ai été élu député en 1848 et sénateur en 1876 et je me suis opposé à la peine de mort. Pour moi la loi ne peut pas obligé la société a commettre un crime pour punir un autre crime.



L'Hôtel de Ville

Un Hôtel de ville fut construit en 1393 à l'emplacement même de l'actuel bâtiment, Place du 8 Septembre. C'est en 1573 que l'architecte Richard Maire modifia et agrandit l'édifice. La façade et les toitures de l'hôtel de ville font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques depuis le 7 septembre 1912. L'Hôtel de ville abrite le Conseil Municipal, qui gère les affaires de la commune. La commune est une collectivité territoriale, organe décentralisé de l'Etat. La décentralisation répond notamment à une exigence croissante de démocratie locale dans la République !

Activités

Sur ce lieu, dans la salle du conseil, un élu vous explique le fonctionnement du conseil municipal.

Objectifs

- Focus institutionnel : le conseil municipal, son rôle
- **Connaître la signification du drapeau français et de l'effigie de Marianne**

Historique de l'Hôtel de Ville

Source: « Laissez-vous conter l'hôtel de ville et l'ancien palais de justice » et « Besançon, son hôtel de ville »

Besançon s'honore d'être une des plus vieilles institutions municipales de France, installée dès 1290. Elle en possède, à ce titre, les plus anciens registres de délibérations communales, ouverts dès cette année-là, et que conserve toujours notre bibliothèque.

La mise en place d'un gouvernement municipal, en 1290, devient le premier instrument civil permettant aux habitants d'intervenir dans la gestion de la ville. Symbole de ce nouveau pouvoir, l'hôtel de ville est édifié à mi-distance du quartier marchand et de la cité capitulaire et constitue désormais le point d'ancrage d'un nouvel équilibre, à la fois spatial et politique.

L'hôtel communal a joué un rôle important dans l'histoire de Besançon : c'est ici qu'eurent lieu, chaque année, les élections du gouvernement municipal, où chacun des sept quartiers de la ville était représenté.

L'institution municipale à peine créée, ne cessa de jouer un rôle essentiel dans l'histoire de Besançon, cette ville libre impériale qui se gouvernait comme une petite république jusqu'à la conquête de 1674.

A l'intérieur de l'hôtel de ville, l'histoire est passée, parfois avec son lot de... modernisations. La salle de mariages abrite désormais une belle galerie des maires de la ville,

(dès la révolution, les maires de Besançon choisissaient de faire réaliser leur portrait et de le déposer à la maison commune, alors qu'au XIXe siècle, une tradition s'installe : au décès du maire, son portrait entre à l'hôtel de ville),

tandis qu'un salon voisin, réaménagé avec élégance sous la Restauration, rappelle les décors d'hier de la maison commune.

L'ensemble du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, entièrement rendu aux activités municipales contient une annexe de l'office de tourisme, un vaste hall d'accueil et le centre d'interprétation du patrimoine.

Inscription 'La Nation la Loi'

Source : « Laissez-vous conter les inscriptions »

Après les invasions barbares, Besançon fait partie de la Bourgogne, qui se divise peu à peu en duché de Bourgogne (actuelle Bourgogne) et en comté de Bourgogne (actuelle Franche-Comté). En 1032, elle est rattachée au Saint Empire romain germanique. Grâce à l'appui et à la protection de l'empereur, l'archevêque de Besançon devient le seigneur de la cité. La ville se libère ainsi du comté de Bourgogne.

En 1290, après un siècle de lutte contre les archevêques, Besançon obtient de l'empereur d'Allemagne son indépendance. Désormais, elle se gouverne grâce à un conseil de vingt-huit notables élus au suffrage universel et de quatorze gouverneurs désignés par les notables, tout en restant soumise à l'autorité suprême de l'empereur.

Lors des premiers essais de monnayage municipal, les graveurs utilisèrent deux devises. L'une « Déo et Caesari fidelis perpetuo » (« Fidèle à Dieu et à l'empereur pour toujours ») exprimait la gratitude des citoyens envers Charles Quint pour les privilèges qu'il avait accordés à la ville. Inscrite au-dessus de la principale porte d'entrée de l'hôtel de ville, elle fut effacée en 1850 et remplacée par l'inscription « La nation, la loi ».

La seconde inscription « Pleut à Dieu » (« Si Dieu le veut ») est encore visible au-dessus de la niche qui abritait alors la statue de Charles Quint et où jaillit aujourd'hui un simple jet d'eau.

Que se passe-t-il à l'Hôtel de Ville?

Le conseil municipal de Besançon, constitué de 55 conseillers municipaux élus pour 6 ans, a son siège à l'hôtel de ville de Besançon.

Un conseil municipal règle les affaires de la commune, délibère sur les dossiers qui lui sont soumis, a compétence pour tout ce qui concerne les affaires communales, vote le budget de la commune, gère le patrimoine communal, crée et organise les services municipaux etc.

L'administration du territoire : les collectivités territoriales

La commune

Il y a 36 761 communes en France. La commune est la plus petite cellule de la démocratie française ! Elle a été créée en 1789 et descend des paroisses du Moyen Age.

La commune est gérée par un conseil municipal élu pour six ans. C'est lui qui élit le maire et ses adjoints.

La mairie enregistre les naissances, les mariages et les décès. Elle s'occupe du cadre de vie quotidien et de l'aide aux personnes en difficulté. L'entretien des rues, le ramassage des ordures ménagères, l'aménagement des quartiers, les écoles sont de sa compétence.

Le département

A la Révolution, il faut créer une structure administrative nouvelle. La France est découpée en 101 départements. Les départements ont été dessinés de telle manière que les gens n'aient pas plus d'une journée à cheval à faire pour se rendre à leur chef lieu.

Le département est géré par un conseil général élu pour six ans.

Le département est responsable de l'aide sociale à l'enfance, des maisons de retraite, des routes départementales, de la construction et de l'entretien des collèges.

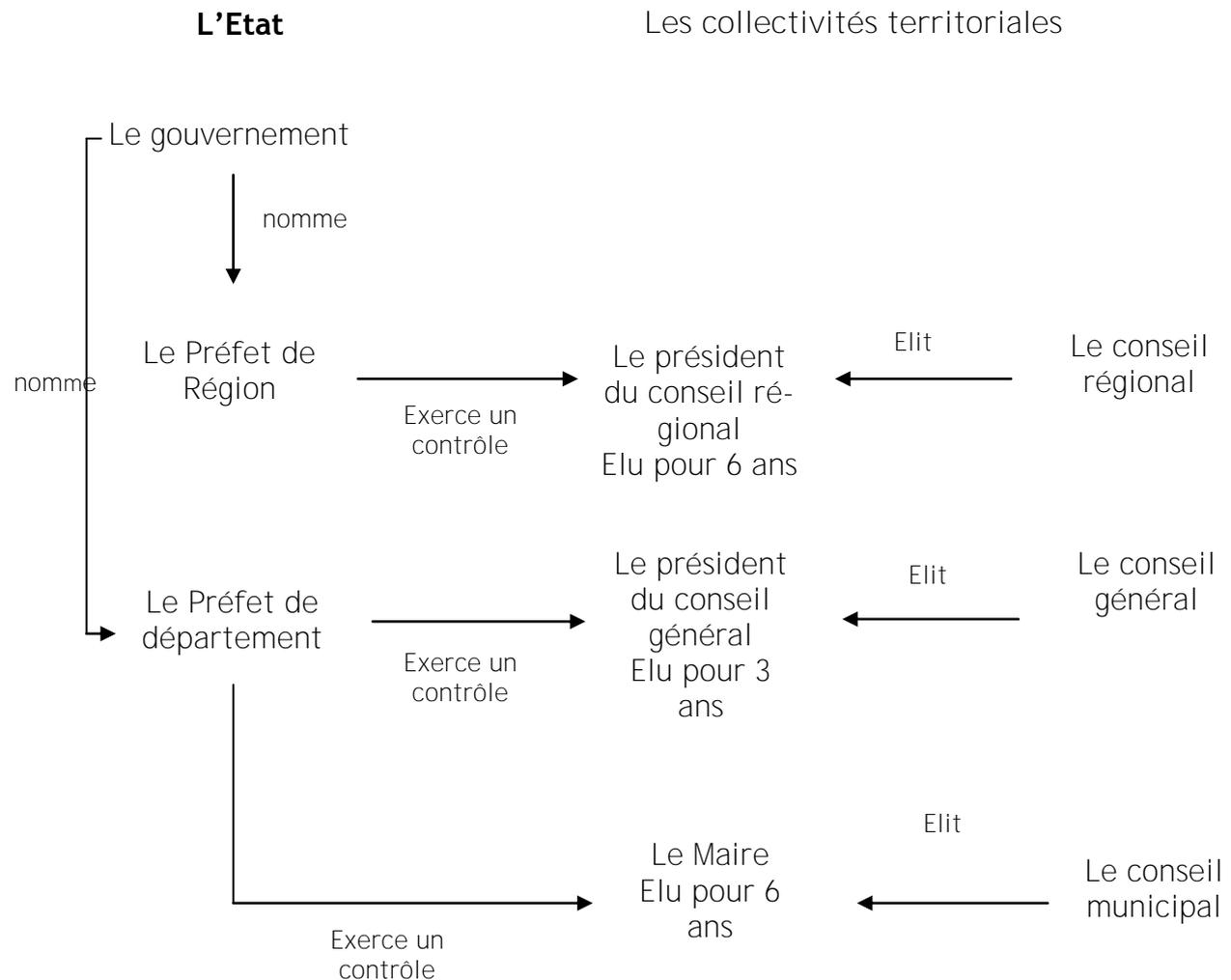
La Région

C'est une création récente. La naissance de la région telle que nous la connaissons aujourd'hui date de 1982.

En 1986 ont été élus pour la première fois les conseillers régionaux. Ils sont élus pour six ans.

La région est responsable du développement économique, de l'aménagement du territoire et de la formation professionnelle.

L'organisation territoriale de l'Etat



La Mairie

Il n'y a pas de différences entre la mairie et l'hôtel de ville. A Besançon, et dans d'autres villes dont la population est assez importante, on a créé deux lieux pour des raisons pratiques. En période électorale, elle abrite un bureau de vote. Le suffrage universel, conquis progressivement depuis la Révolution française, est un pilier de la démocratie.

Activités

Sur ce lieu, dans la salle Courbet, un intervenant vous explique les modalités du vote au **suffrage universel. Les enfants font l'expérience du droit de vote en élisant leur Marianne préférée.**

Objectif

- Connaître les modalités du vote au suffrage universel

Le droit de vote en France

Conformément à l'article 3 de la Constitution le droit de vote concerne les personnes :

- de nationalité française, ainsi que les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne pour les élections municipales et européennes .
- majeures, c'est-à-dire âgées de plus de 18 ans.
- jouissant de leurs droits civils et politiques, ce qui exclut de manière temporaire les personnes condamnées pour certains délits ou crimes.
- inscrites sur les listes électorales tenues à jour dans les mairies.

La conquête progressive du droit de vote

En 1791, sous la monarchie constitutionnelle, le suffrage est censitaire et indirect. Seuls les hommes de plus de 25 ans payant un impôt direct (appelé "cens") égal à la valeur de trois journées de travail ont le droit de voter.

En 1799, sous le Consulat, le droit de vote est accordé à tous les hommes de plus de 21 ans ayant demeuré pendant un an sur le territoire. Cependant, ce suffrage universel masculin reste limité par un mode de scrutin à trois degrés :

- Les électeurs ne désignent pas directement leurs représentants.
- le suffrage universel masculin est aboli et le suffrage censitaire est rétabli (1825)
- la Monarchie de Juillet élargit de nouveau le corps électoral en abaissant le cens (1830)

Le 5 mars 1848, la République adopte le suffrage universel masculin qui ne sera plus remis en cause par la suite. Tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils et politiques peuvent voter et le vote devient secret.

Il faut attendre l'ordonnance du 21 avril 1944 pour que le droit de suffrage devienne réellement universel avec le droit de vote pour les femmes.

Les Françaises de plus de 21 ans ont voté pour la première fois lors des élections municipales **d'avril**-mai 1945.

En 1974, l'âge du droit de vote (ou plus précisément de la majorité) est abaissé de 21 à 18 ans.

Composition du bureau de vote

Pour suivre le bon déroulement des opérations de vote, un bureau de vote est constitué dans chaque bureau et est composé de :

- un président
- au moins 2 assesseurs
- un secrétaire

Il n'est pas indispensable que tous les membres du bureau siègent. Il faut qu'il y ait en permanence :

- le président du bureau de vote où à défaut, le plus âgé des assesseurs
- au moins un assesseur.

Le déroulement du vote

L'électeur se présente au bureau de vote qui lui est indiqué sur sa carte électorale dès l'ouverture du scrutin. Le scrutin se déroule de **8 heures à 18 heures mais il peut être avancé ou retardé par arrêté préfectoral. Ainsi, dans les grandes villes il est souvent clos à 20 heures.**

Pour voter, l'électeur doit être inscrit sur la liste électorale du bureau de vote où il se présente. L'opération de vote se déroule alors en plusieurs étapes :

- 1 - L'électeur se présente à la table où sont déposés les bulletins et les enveloppes. Il prend une enveloppe, un bulletin de vote de

chaque liste ou candidat. Il est important qu'il prenne plusieurs bulletins de vote afin de préserver la confidentialité de son choix.

L'électeur peut également se rendre au bureau de vote avec les documents électoraux qui lui ont été envoyés à son domicile.

2 - L'électeur se rend à l'isoloir. Le passage par l'isoloir est obligatoire dans tous les cas afin de garantir le caractère secret et personnel du vote.

3 - Il se présente devant l'urne où le président du bureau ou son suppléant vérifie son identité en lisant à voix haute la pièce d'identité ou la carte électorale qu'il lui présente.

4 - Le président ou son suppléant constate que l'électeur n'a qu'une enveloppe, mais il ne doit en aucun cas la toucher. L'électeur introduit lui-même l'enveloppe dans l'urne.

5 - Il signe alors la liste d'émargement en face de son nom.

6 - La carte de l'électeur ou son attestation sont rendues à leur détenteur après que l'assesseur a apposé un timbre à la date du scrutin sur l'emplacement prévu à cet effet.

Le dépouillement des votes :

Le dépouillement commence dès la clôture du scrutin.

- Les membres du bureau dénombrent les émargements. L'urne est ouverte, le nombre d'enveloppes, ainsi que de bulletins sans enveloppe, est vérifié et doit correspondre au nombre d'émargement.
- Un scrutateur ouvre les enveloppes de vote une à une, déplie le bulletin et le passe à un autre scrutateur qui le lit à haute et intelligible voix. Les noms portés sur les bulletins sont relevés sur des feuilles préparées à cet effet et par au moins deux scrutateurs. Sur ces feuilles les deux derniers scrutateurs ajoutent un tiret en face du nom annoncé.
- Lorsque tous les bulletins ont été annoncés, le nombre de barres pour chaque candidat est compté. Le résultat doit correspondre sur les deux feuilles.
- Puis les scrutateurs signent les feuilles de pointage et les remettent au bureau.
- Le bureau arrête alors le nombre de suffrages exprimés, le nombre des suffrages blancs et nuls et le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat ou chaque liste.

Le procès-verbal :

Il retrace le déroulement des opérations, est rédigé par le secrétaire du bureau dans la salle de vote, et ce, immédiatement après le dépouillement et en présence des électeurs.

La proclamation des résultats :

Une fois, le procès-verbal établi, le résultat est proclamé en public par le président du bureau et affiché par ses soins en toutes lettres dans la salle de vote, avec les indications suivantes :

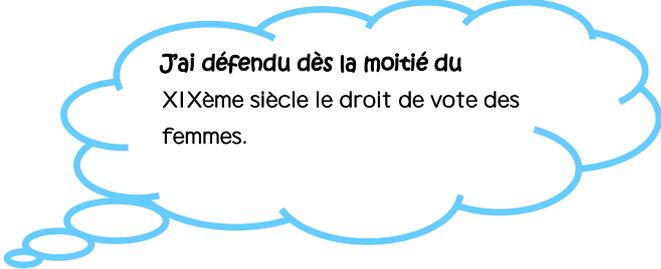
Le nombre d'électeurs inscrits

Le nombre de votant

Le nombre de suffrages exprimés

Le nombre de suffrages recueillis par chacun des candidats ou listes

Les noms des candidats éventuellement élus



**J'ai défendu dès la moitié du
XIX^{ème} siècle le droit de vote des
femmes.**



L'Ecole Publique

Depuis les lois Ferry de 1881, 1882 et 1886, l'Ecole est gratuite, laïque et obligatoire. L'Ecole publique s'est affirmée comme une Institution « pilier » de la République française. Traditionnellement, les écoles portent d'ailleurs sur leur fronton la devise de la République.

Activités

Sur ce lieu, l'école primaire Granvelle, un intervenant vous invite à lire la devise de la République française sur le fronton du bâtiment et à en discuter.

Textes et images à l'appui, il introduit ensuite le principe de la laïcité.

Objectifs

- Comprendre la devise de la République française
- Comprendre le principe de la laïcité

La devise de la République française

La liberté est un des droits imprescriptibles de l'homme. C'est le droit de faire tout ce que les lois permettent, sous réserve de ne pas porter atteinte aux droits d'autrui.

Les libertés principales sont définies en France dès 1789 dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen puis complétées en 1948 dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Les libertés sont reconnues à tous, mais leur usage ne peut être illimité. L'exercice d'une liberté ne doit pas porter atteinte à la liberté des autres, à la dignité de la personne, à la santé et à l'ordre public. Ainsi, on a prévu des limites à l'exercice des libertés, et la loi prévoit des sanctions en cas d'abus de ces droits à la liberté : La liberté, ce n'est pas la liberté de faire n'importe quoi n'importe où.



L'égalité signifie que la loi est la même pour tous, que les distinctions de naissance ou de condition sont abolies et que chacun est tenu à mesure de ses moyens de contribuer aux dépenses de l'État.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793 stipule que : « Tous les hommes sont égaux par nature et devant la loi. »

Selon la déclaration des droits de l'homme de 1795, « L'égalité consiste en ce que la loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. L'égalité n'admet aucune distinction de naissance, aucune hérédité de pouvoirs ».

Il y a quand même une dimension sociale dans l'égalité, puisqu'elle résulte, selon Robespierre, de l'amour de la patrie et de la République, qui ne tolère pas l'extrême disproportion des richesses.

Égalité demande donc, pour le fondateur de la République, que l'héritage soit aboli, que chacun ait un travail et que l'impôt soit progressif.

Rousseau définissait l'égalité, consubstantielle à la liberté, comme le fait que « nul citoyen ne soit assez opulent pour en pouvoir acheter un autre, et nul assez pauvre pour être contraint de se vendre. »

La Fraternité est un mot adopté sur proposition de Jean-Baptiste Belley. La fraternité est ainsi définie dans la Déclaration des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen figurant en tête de la Constitution de l'an III (1795) :

« Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit ; faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir »

Pendant la Révolution française, « la fraternité avait pleine vocation à embrasser tous ceux qui, français mais aussi étrangers, luttèrent pour l'avènement ou le maintien de la liberté et de l'égalité ».

Selon Paul Thibaud, philosophe et ancien directeur de la revue Esprit, « Autant la liberté et l'égalité peuvent être perçues comme des droits, autant la fraternité est une obligation de chacun vis-à-vis d'autrui. C'est donc un mot d'ordre moral. »

La fraternité républicaine s'approche du concept de capital social de Robert Putnam, une forme d'entraide entre citoyens visant un monde meilleur.

Le principe de laïcité

La loi du 9 décembre 1905 affirme la séparation de l'église et de l'Etat (déjà décrété en 1795). Il n'y a plus de reconnaissance particulière, d'avantages matériels ou symbolique attribués à une conviction spirituelle.

La Cour européenne des droits de l'homme considère qu'il s'agit de « l'un des principes fondateurs de l'Etat qui cadrent avec la prééminence du droit et les respects des droits de l'homme et de la démocratie »

La laïcité assure donc le principe de liberté et d'égalité. Aucune conviction des uns, qu'elle soit ou non religieuse, ne doit s'imposer à tous. Chacun est libre de choisir sa conviction (croyant monothéiste, polythéiste, athée, agnostique...) et de l'exprimer.

La république ne se soucie pas du salut des âmes mais uniquement du bien commun. La spiritualité devient une affaire privée, personnelle ou collective (association).

La loi de 1882, loi Ferry, a imposé la laïcité des programmes et des locaux des écoles publiques : l'école forme les citoyens, assure l'unité de la nation, les enseignants étant porteurs de l'intérêt général.

La laïcité reste un concept polysémique, véritable miroir dans lequel chacun, en fonction de son histoire, de son appartenance, de ses convictions, tente de refléter sa propre image de la réalité républicaine.

Les grandes dates de la laïcité en France

1881-1882 : Lois de Jules Ferry. L'enseignement primaire devient gratuit, laïc et obligatoire.

Juillet 1901 : La loi sur les associations limite l'emprise des congrégations religieuses dans l'enseignement.

Décembre 1905 : Loi de séparation des Eglises et de l'Etat et fin du Concordat napoléonien.

1945-1958 : IVème République. La Constitution mentionne que « La France est une République une et indivisible, laïque, sociale et démocratique. »



En 1850, j'ai déclaré à l'Assemblée : « l'Etat ne peut être autre chose que laïque ». Je crois en Dieu mais je suis anticlérical.



La Maison de l'Europe

Depuis 2000, la Maison de l'Europe en Franche-Comté, labélisée centre d'information Europe direct, propose des interventions pédagogiques, expositions thématiques (...) aux membres de la communauté éducative franc-comtoise. Elle participe à la promotion de l'Europe et de la citoyenneté européenne. Depuis 1992, tout citoyen de la République française est également citoyen de l'Union européenne!

Activités

Sur ce lieu, un membre du personnel de la Maison de l'Europe vous présente l'Union européenne de manière ludique : quiz musical (hymnes), jeu autour des drapeaux...

Objectifs

- Connaître l'Union européenne
- Identifier les symboles de l'Union européenne

Histoire de l'Union Européenne

Notre Europe tient son nom d'un personnage, une femme, de la mythologie grecque. Celle-ci était la fille du Roi de Sidon, Agénor. Du fait de sa grande beauté et de l'aide de Cupidon, Zeus le dieu des dieux en tomba amoureux. Un jour, se réveillant tôt, troublée par un rêve, Europe fut la cible de deux continents qui voulurent la posséder : l'un était l'Asie, l'autre n'avait pas encore de nom. C'est alors que Zeus, s'étant transformé en taureau, lui fit traverser la mer et la déposa sur l'île de Crète. Aussitôt, ils se marièrent et eurent des enfants, Minos et Rhadamanthe, qui devinrent les juges des morts. Le continent qui n'avait pas de nom reçut le nom d'Europe.

1945 - 1959

L'Union européenne a été créée dans le but de mettre fin aux guerres qui ont régulièrement ensanglanté le continent pour aboutir à la Seconde guerre mondiale. En 1950, Robert Schuman propose d'unir les ressources de charbon de la France et de l'Allemagne, cette union est nommée plan Schuman. En avril 1951, elle s'agrandit. La Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne (RFA) signent le traité réalisant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). En 1957, le traité de Rome institue la Communauté Economique Européenne (CEE) aussi appelée "marché commun".

1960 - 1969

On assiste dans les années 60 à l'émergence d'une «culture de la jeunesse», qui contribue à la mise en marche d'une révolution culturelle et au creusement du fossé entre les générations. L'économie traverse une période faste, grâce notamment à l'abandon, par les pays de l'UE, de l'imposition de droits de douanes dans leurs échanges commerciaux. Les pays européens conviennent également de contrôler conjointement la production agricole, afin que chacun mange à sa faim, et assez rapidement, certains produits agricoles deviennent même excédentaires.

1970 - 1979

Le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni adhèrent à l'Union européenne le 1er janvier 1973, portant le nombre d'États membres à neuf.

1980 - 1989

En 1981, la Grèce devient le dixième membre de l'UE, puis vient le tour de l'Espagne et du Portugal cinq ans plus tard. C'est en 1986 que l'Acte unique européen est signé. Ce traité sert de base à un vaste programme de six ans destiné à supprimer les entraves à la libre circulation des marchandises au sein de l'UE, donnant naissance au «marché unique».

1990 - 1999

Le marché unique est achevé en 1993, avec la mise en place des «quatre libertés»: celles de la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Deux traités seront signés dans les années 90: le traité de Maastricht sur l'Union européenne en 1993 et le traité d'Amsterdam en 1999. Les Européens s'intéressent à la protection de l'environnement et à la mise en place de mesures communes en matière de sécurité et de défense. En 1995, l'UE s'enrichit de trois nouveaux membres, l'Autriche, la Finlande et la Suède. Un petit village luxembourgeois donne son nom aux accords de «Schengen», qui permettent progressivement aux Européens de voyager sans contrôle aux frontières.

2000 - **aujourd'hui**

De nombreux Européens ont une nouvelle monnaie, l'euro. 17 pays ont aujourd'hui adopté la monnaie unique.

La page des divisions politiques entre Europe de l'Ouest et Europe de l'Est est définitivement tournée lorsque pas moins de dix nouveaux pays adhèrent à l'UE en 2004. Aujourd'hui, l'Europe compte 27 états-membres.

L'Union Européenne

Source « http://europa.eu/about-eu/eu-history/index_fr.htm »

L'Union européenne (UE) forme un partenariat politique et économique entre 27 pays européens sans équivalent dans le monde.

Facteur de paix, de stabilité et de prospérité depuis plus d'un demi-siècle, l'UE a contribué à relever le niveau de vie, a introduit l'euro, la monnaie unique européenne, et met progressivement en place un marché unique au sein duquel les personnes, les biens, les services et les capitaux peuvent circuler aussi librement que dans un même pays.

Bâtie sur les ruines de la Seconde Guerre mondiale, l'Union européenne a eu pour premier objectif de renforcer la coopération économique, afin de créer, à travers les échanges commerciaux, une interdépendance entre les pays qui écarte les risques de conflits.

L'Union européenne a ensuite évolué vers un immense marché unique, avec l'euro comme monnaie commune, et un partenariat portant sur tous les domaines, de l'aide au développement à la politique environnementale.

L'Union européenne soutient activement les droits humains et la démocratie et s'est fixé les objectifs de réduction des émissions polluantes les plus ambitieux au monde pour lutter contre le changement climatique. Grâce à la suppression des contrôles aux frontières

entre les pays de l'UE, il est maintenant possible de voyager librement dans presque toute l'Union si l'on est ressortissant de l'UE. Il

est aussi devenu beaucoup plus facile de vivre et de travailler dans un autre pays de l'UE.

Quels sont les pays de l'Union Européenne?

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Unis, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Quels sont les pays de la zone euro?

Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

Les Symboles de l'Europe

- un drapeau : 12 étoiles sur un fond bleu



- un hymne: mélodie tirée de la 9ème symphonie composée en 1823 par Ludwig van Beethoven

- une devise: « Unis dans la diversité »

- une journée: le 9 Mai

- une monnaie : l'Euro

« Dans une Europe où la guerre rôde sans toutefois provoquer de grands embrasements, je m'affirme pacifiste et soutient les congrès de la paix, nouveauté de l'époque. J'envisage pour l'avenir les Etats-Unis d'Europe. » (1849)



Maison de l'Europe en Franche-Comté, Centre d'information Europe Direct

1. Qui sommes-nous?



Date de création : 2000

Lieu : 26D rue de la République à Besançon (face au CRIJ et à la médiathèque Pierre Bayle)

Présentation : le centre fut fondé par la Ville de Besançon en 1999 en tant qu'Info-Point Europe de la Commission européenne. En 2006, la Ville de Besançon, la Région Franche-Comté et le Conseil général du Doubs ont décidé de créer l'association Europe en Franche-Comté pour devenir la

structure associative hôte du centre d'information, qu'ils administrent et financent depuis lors. En 2009, l'association a pris le nom de Maison de l'Europe en Franche-Comté.

2. S'informer

Site Internet : www.europe-franchemonte.fr

Autres supports d'information : suivez-nous sur Twitter @EuropeFcomte, Facebook

Ressources mises à disposition du public/des scolaires : cartes, brochures et documents thématiques sur l'Union européenne, documentation ludique pour les enfants. Toute notre documentation est gratuite.

3. Actions

Actions tout public :

Centre d'information labellisé par la Commission européenne, nos bureaux sont situés 26D rue de la République (face au CRIJ et à la médiathèque Pierre Bayle) sont ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 18h.

- Information du grand public et libre accès à notre fond documentaire
- Conseil et orientation des porteurs de projets sur les financements européens
- Rendez-vous chaque premier jeudi du mois de 17h à 18h, pour un « Café Europe » : venez échanger de façon conviviale sur l'actualité européenne.
- Tout au long de l'année, des événements à caractère européen : soirées thématiques, conférences, visites du Parlement européen...

Programme sur notre site internet www.europe-franchemonte.fr

Actions en direction des publics scolaires :

- **Animations pédagogiques gratuites, du niveau primaire à l'enseignement supérieur**

Plus d'informations sur ces animations sur notre site internet, rubrique « éducation » : <http://www.europe-franchemonte.fr/#leducation/c1b3x>

- **Prêt gratuit d'expositions thématiques (Citoyenneté, traditions de Noël...) et de matériel de décoration (drapeaux, banderoles...)**

Pour planifier une intervention pédagogique ou emprunter du matériel, nous contacter au 03.81.21.29.55, par mail (europedirect@europe-fc.eu) ou sur notre site internet via notre formulaire de contact (<http://www.europe-franchemonte.fr/#lcontact/c1d94>)

Association UNICEF

1. Qui sommes-nous?



Date de création du comité du Doubs : 1979

Siège du comité du Doubs : 28 rue de la République à Besançon (Centre Saint-Pierre)

Présentation : l'association UNICEF est une organisation internationale créée en 1946 par l'Assemblée générale des Nations Unies pour venir en aide aux enfants victimes de la seconde Guerre Mondiale. Le comité français est créé en 1964 et celui du Doubs en 1979. Le professeur Raffi a été président du comité du Doubs.

L'association dispose ainsi d'un mandat international pour venir en aide à l'enfance avec des missions de développement (survie, éducation, alimentation, santé, protection) et présence dans les urgences. En France, les comités mènent des campagnes d'information et de plaidoyer en direction des enfants, des jeunes et du public sur les thèmes cités plus haut et bien sûr, les droits de l'enfant.

L'association est présente dans les villes amies des enfants dont Besançon. Elle est également partenaire du Conseil général du Doubs pour aborder les projets qu'ils mènent en direction des jeunes.

2. S'informer

Site Internet : www.unicef.fr

Contact du comité du Doubs : unicef25@unicef.fr

Le comité assure une permanence le mercredi de 14h30 à 17h30 dans ses locaux dans le centre Saint-Pierre.

3. Actions

- Interventions dans les établissements scolaires, supports expositions, vidéos...
- Présence dans les manifestations liées à l'enfance
- Interventions tous publics

Contacter le comité du Doubs pour toute demande d'intervention ; concertation avec les structures pour déterminer des dates d'intervention.